J. Alfred Dorais, E.E.L.

Le Progres et la Société Contemporaine

MONTREAL
IMPRIMERIE GEORGES PINEAULT, JR
1263½ RUE STE-CATHERINE

1902

A Mr le Curé Laflamme. Farnham.
Hommage respectueux de
l'auteur
31 Décembre 1912

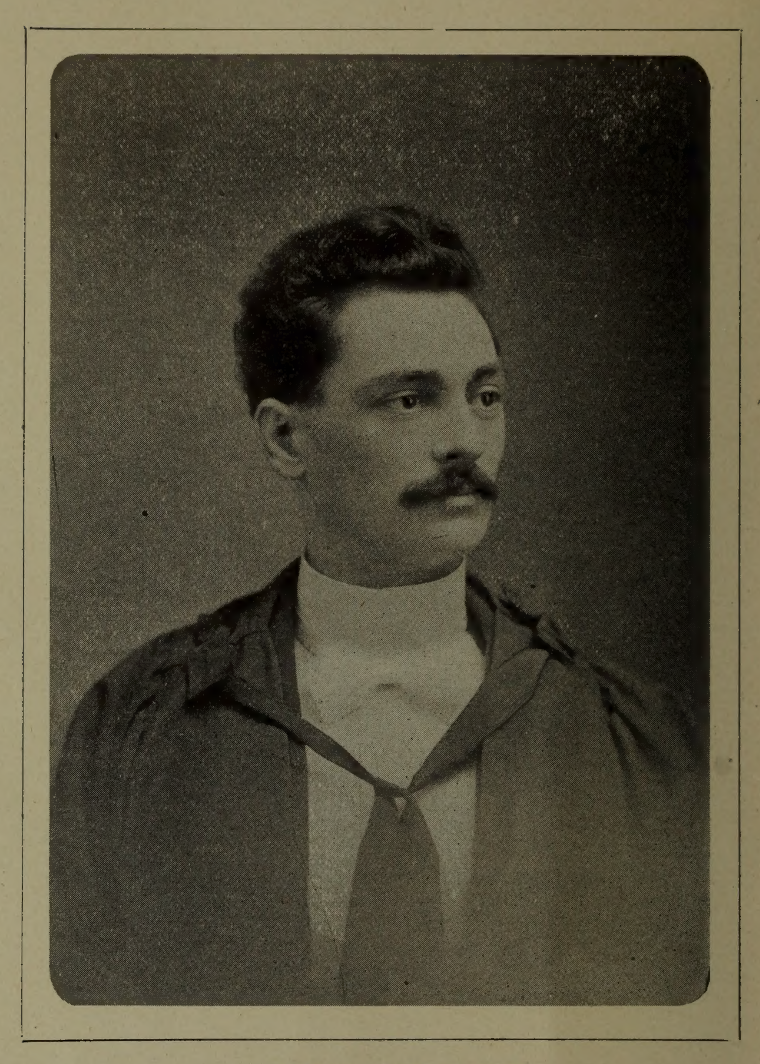
J. Adj. Dorais. N.P.

LE PROGRES
ET LA
SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE.

En préparation

Conférences

1° Rome & Genève
2° Les grands naufrages de la raison humaine à travers les siècles chrétiens.



J. ALFRED DORAIS, E.E.L.

LAPRES & LAVERGNE
PHOTOGRAPHES

LE PROGRÈS

ET LA

Société Contemporaine

CONFÉRENCE

DONNÉE À

L'UNION CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

le 16 Février 1902

PAR

M. JOSEPH-ALFRED DORAIS, Etudiant en Notariat, et élève à la Faculté de Droit de l'Université Laval, à Montréal,

---

MONTREAL
IMPRIMERIE GEORGES PINEAULT, JR
1263 ½ RUE STE-CATHERINE

1902

Aux Lecteurs.

Lorsque sur le point de me présenter devant l' " UNION CATHOLIQUE ", j'éprouvais des craintes bien naturelles à ma jeunesse et à mon inexpérience, l'accueil chaleureux et bienveillant que me fit cet auditoire, me donna une assurance que je n'ai plus, en face de l'opinion publique.

Je n'ai pas la prétention d'avoir créé une œuvre parfaite, elle peut avoir ses points faibles, ses incorrections, ses inexactitudes. Par contre, le caractère général de vérité que je me suis efforcé de donner à cette élaboration, me vaudra peut-être, l'avantage d'une critique relativement indulgente.

J'ai voulu démontrer, que le progrès qu'on a cru réaliser au point de vue religieux et social, laisse encore beaucoup à désirer. J'ai combattu les prétentions de nos progressistes sur ce point, en essayant de prouver, que les résultats

merveilleux qu'ils prétendent avoir obtenus, sont aussi incertains que problématiques.

Je n'entends pas présenter aux lecteurs des créations fantastiques de mon imagination, ni le résultat d'investigations exclusivement particulières et personnelles. Mes convictions sont le fruit de l'étude spéciale des auteurs réputés compétents dans les matières que je dois traiter, et elles s'appuient sur les travaux des hommes les plus éminents des XVIIIième et XIXième siècles.



LE PROGRÈS

ET LA

Société Contemporaine

Révérend Père Directeur, (1)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

> " La société européenne se meurt, " parce que Dieu l'avait faite pour " être nourrie de la substance catho- " lique et que des médecins empiriques " lui ont donné pour aliment la subs- " tance rationaliste."
>
> DONOSO CORTEZ. Œuvres. Vol. I.

> " On confond l'évolution et le pro- " grès, mais le déclin, la sénilite, la " mort même, c'est encore de l'évolu- " tion, et les sociétés n'échappent pas " plus que les individus à la loi de la " décadence."
>
> SCHÉRER, "La Crise de la Morale."

Ce n'est pas sans éprouver quelque crainte ou quelque malaise, que je viens élever la voix dans cette salle de l'Union Catholique, devant un auditoire d'élite, accoutumé à n'entendre que de brillants orateurs et des littérateurs émérites.

Il peut paraître téméraire qu'un élève d'université ait

(1) En l'absence du Révérend Père Lalande, le Père J. C. Cadot, S. J., avait la présidence d'honneur. Remarqués dans l'assistance, aux premiers rangs : MM. J.-Bte Lagassé, président de lUnion Catholique ; Antonio Pelletier, secrétaire ; l'Honorable Joseph Royal ; Léandre Bélanger, N.P., Ex-Président de la Chambre des Notaires ; L P. Demers, Avocat, Député au Fédéral et Professeur à l'Université Laval ; Stanislas Côté, Rédacteur du " Moniteur du Commerce"; J. D. Lacroix, Principal de l'Ecole Montcalm, etc., etc.

osé entreprendre une tâche aussi lourde que celle que j'ai assumée.

Je veux pourtant rassurer ceux qui pourraient me taxer de témérité, en leur disant que je n'ai nullement la prétention de juger les hommes et les événements de mon époque. Je suis presque un enfant, et je vois dans cet auditoire des hommes parvenus à l'âge mûr, qui auraient pu, mieux que moi, affronter les difficultés de ce problème social.

Je devrai donc m'effacer complètement pour laisser le champ libre à l'histoire et à la philosophie.

Comme le caractère un peu didactique de cette lecture pourrait ennuyer la partie la plus intéressante de mon auditoire, j'ai voulu tout spécialement faire appel à sa bienveillance.

Vous sachant, Mesdames, toujours disposées favorablement à écouter le traditionnel conférencier de l'Union Catholique, j'ose espérer que votre sympathie ne me fera pas défaut, et que vous me l'accorderez avec toute l'amabilité, la bonne grâce et la générosité dont vous êtes coutumières.

Il n'y a pas très longtemps, un célèbre orateur de notre époque nous a parlé du XXième siècle.(1)

Il nous fut facile de constater que la brillante conférence qu'il nous donna revêtait, en dernière analyse, un caractère purement hypothétique et conjectural.

Nous vous parlerons du XIXième siècle, nous vous présenterons des faits tangibles et palpables, et, autant que possible, nous ne laisserons rien à la conjecture ou à l'hypothèse.

La vérité historique, appuyée de la vérité ontologique, devra rendre un témoignage fidèle et irrécusable en faveur ou contre toute une époque. La question à laquelle nous

(1) Mgr Rozier.

tâcherons de répondre est celle-ci : " Y a-t-il eu véritablement progrès au XIXième siècle ? "

L'observateur attentif et éclairé, interrogeant l'état moral et religieux dans les grands centres de la civilisation moderne, se sent pris d'un sentiment de crainte et d'indéfinissable tristesse.

Il lui semble, comme disait naguère le Père Ravignan,—dernière conférence à Notre-Dame de Paris,—assister à un spectacle de décomposition et de mort, et contempler de vastes ruines.

M. le comte de Montalembert prononçait à la tribune, en mai 1842, les remarquables paroles qui suivent : " De nos " jours, on a indéfiniment élargi la sphère des agitations " humaines. On a confondu et condensé dans un cercle " unique et indéfini, tous ces foyers divers ou se développait " naguère l'énergie des grands cœurs ; mais, par une com" pensation déplorable, plus la sphère d'activité et d'in" fluence s'est agrandie, plus aussi les hommes appelés à y " figurer ont dégénéré, plus les caractères ont baissé et " plus les âmes se sont rapetissées."

Le sentiment de l'éminent orateur nous paraît plein de sens et d'exactitude. La société européenne souffre d'un mal évident que nous n'essayerons pas de décrire. La tendance à vouloir affranchir la raison du joug de la foi est trop visible, pour qu'il nous soit besoin d'insister.

Développer et perfectionner la matière, tel semble avoir été, durant le dernier siècle, le but vers lequel on a concentré toutes les forces de l'activité humaine. Sous prétexte de donner un nouvel essor aux intérêts matériels, on a négligé d'éclairer l'intelligence de l'homme et de perfectionner sa volonté ; et c'est comme cela qu'on a cru progresser !

Il importe donc de se bien fixer sur ce qu'il faut entendre par progrès. Voici commentle définit un célèbre écrivain

du dernier siècle : "*La gravitation naturelle par laquelle les individus et les peuples doivent tendre à se rapprocher de la vérité immuable et éternelle qui est en Dieu*"

Le Père Félix — Conférence de Notre-Dame, 1851 — ne s'exprime pas autrement, lorsqu'il nous parle du progrès social contemporain.

C'est le perfectionnement de l'entendement humain, qui s'achemine vers la vérité, c'est le développement de l'espèce humaine qui s'appelle dans l'histoire, civilisation.

Pour qu'il y ait progrès, il faut donc que la société tende toujours de plus en plus à se rapprocher de Dieu, dans toutes les institutions, dans toutes les formes et dans toutes les variations de son existence.

Il ne suffit pas de favoriser le développement des arts, de l'industrie et du commerce, il faut travailler à rendre l'homme meilleur et plus chrétien ; il faut toujours et sans jamais se lasser, commander la marche ascensionnelle de l'esprit humain vers l'immuable et éternelle vérité.

Il est une force supérieure à toutes les forces réunies de la nature, force qui surpasse tout ce que le génie a pu créer dans les siècles écoulés, et qui surpassera tout ce qu'il pourra produire dans les siècles à venir ; cette force, c'est l'homme !

Du haut des sommets où l'a placé l'Eternel, il exerce un empire souverain sur le monde physique, il est le roi de la pensée.

Les ressources dont il dispose sont immenses. Sa structure intellectuelle, l'admirable organisation de ses facultés, en font un allié, ou un adversaire redoutable.

L'intellect humain peut être le tabernacle vivant de la vérité, comme il peut être son sépulcre.

A la parole d'un seul homme, nous avons vu des peuples entiers secouer le joug de l'infidélité, pour embrasser la foi ! Un seul homme, a pu souffler sur des masses, jusque

là croyantes et paisibles, le vent désastreux des hérésies et des révolutions !

Il ne suffit pas d'orner les intelligences, il faut aussi former les consciences et éclairer les volontés.

Malheureusement, on ne l'a pas assez compris. Nous en verrons bientôt les fâcheux résultats.

Le mot progrès doit s'interpréter ici dans son acception philosophique, dans son sens moral, c'est-à-dire, en tant qu'il se rapporte à la perfection des peuples et des individus, au point de vue religieux et social.

Nous diviserons le présent travail en deux parties. Dans la première, nous ne ferons qu'énoncer, sans les démontrer, les principes qui président à la formation et au progrès des sociétés humaines.

Dans la seconde, nous appliquerons les principes aux faits et aux évènements passés ; nous interrogerons l'histoire, et c'est elle qui devra répondre à la question que nous avons à résoudre.

Nous terminerons enfin notre étude par quelques considérations sommaires sur l'action politique et législative.

PREMIÈRE PARTIE.

I

EXPOSITION DES PRINCIPES.

Pour juger du progrès de la Société Contemporaine, nous poserons certains principes fondamentaux, qui sont la base de l'ordre social, et sans lesquels aucune société ne peut se maintenir.

Ces principes dérivés du " Droit Social, du Droit Naturel et du Droit Divin, " sont tellement de rigueur, que s'ils ne président pas au gouvernement des peuples, ces mêmes peuples, au lieu de progresser et de se développer à la lumière de la foi et de la civilisation, s'enfonceront de plus en plus dans les ténèbres d'un indifférentisme impie. Ils iront toujours s'assoupissant et s'endormiront finalement dans une léthargie fatale, pour ne se réveiller que sur le bord d'un abîme, au fond duquel gronde un torrent, celui de la révolution.

La société qui se trouve dans un état habituellement progressif doit réaliser entre autres, deux conditions : " L'unité Sociale," qu'on pourrait définir : La tendance universelle à un seul but, qui est le perfectionnement intellectuel et moral, ou bien, si vous le voulez, l'union des esprits, l'entente expresse ou tacite des individus, pour arriver à une fin voulue et déterminée ; ou encore, dans un autre ordre d'idées, l'unité sociale peut être comparée à l'union de tendances et de vues, de la part des volontés, pour obtenir un résultat matériel, comme par exemple, le fait d'un peuple qui s'arme comme un seul homme, pour défendre la patrie en danger.

Nous avons ensuite comme seconde condition requise au progrès proprement dit, l'Efficacité Sociale. Cette dernière consiste dans l'emploi de moyens propres à obtenir cette fin à laquelle le sentiment commun doit tendre.

On dit d'un médicament qu'il est efficace, s'il produit l'effet qu'on en attendait. Mais si le remède n'agit pas, ou s'il provoque le décès du patient, soyez assurés, Mesdames et Messieurs, qu'on ne vous en voudrait pas trop, s'il vous arrivait de douter de l'efficacité de ce médicament.

Et d'après cette considération, l'Efficacité Sociale pourrait consister à employer des moyens capables par leur nature d'obtenir la fin qu'on se propose d'atteindre.

Puisque la perfection de l'être social consiste dans son unité, et celle de son action, dans son efficacité, il s'ensuit qu'une société qui réalise ces deux conditions, marche dans la voie du véritable progrès.

Mais quand et comment pourrons nous constater que ces conditions sont réalisées ?

Quand le lien religieux existera entre les individus, nous pourrons affirmer que nous avons l'unité sociale ; car nous pourrions prouver par une démonstration manifeste et évidente, que le lien religieux est le plus puissant des liens sociaux et le plus parfait qui puisse exister entre les hommes.

En second lieu, *quand les individus se perfectionneront sur le rapport intellectuel et moral, et qu'ils obtiendront la protection complète de leurs droits*, l'action sociale sera véritablement efficace. Ici, nous n'insistons pas plus longtemps, car l'exposé qui précède est amplement démontré dans les traités de philosophie morale.

Maintenant, entrons dans le domaine des faits, et voyons si la société au XIXième siècle a progressé socialement parlant. Pour avoir une idée de l'état social actuel, nous avons choisi l'Europe pour champ de nos investigations, parce que c'est la partie de l'ancien monde que l'on dit être la mieux constituée socialement et la mieux intellecment douée

Voyons d'abord à quel degré se sont réalisées les conditions requises au progrès social. Quel spectacle d'unité avons-nous aujourd'hui sous les yeux ?

DEUXIÈME PARTIE

UNITE SOCIALE

Disons-le avec regret : l'unité sociale a délaissé le monde moderne.

Du jour où un moine sacrilège alluma l'incendie immense qui devait répandre la dévastation et la ruine de la foi dans les domaines de l'intelligence ; du jour où l'hérésiarque adultère put contempler son œuvre gigantesque, se propageant avec succès et rapidité, l'unité sociale dut reculer devant le flot impétueux de l'impiété et de l'erreur.

Depuis l'année 1530, le Protestantisme constitué, n'a pas cessé de combattre l'église de Rome, et s'est particulièrement attaché à affaiblir le lien religieux en Europe et ailleurs.

Le Protestantisme victorieux, devait trouver en Angleterre et en Allemagne, un terrain fertile et propre à son développement. Cette influence pernicieuse ne tarda pas à se manifester en France.

Le Luthéranisme, et plus tard le Calvinisme, s'attaquèrent aux dogmes les mieux établis de la foi catholique. La société française, attaquée par sa base, c'est-à-dire dans sa constitution religieuse et civile, en fut si gravement affectée, que le premier instant de sa faiblesse, marqua le commencement de sa décadence. Nul ne pouvait prévoir où elle s'arrêterait. Deux siècles plus tard, il n'était plus douteux que le mouvement révolutionnaire qui s'opérait alors allait toujours s'accentuant davantage.

La France s'acheminait vers un gouffre. Elle souffrait d'un malaise inexplicable, l'air qu'elle respirait était lourd et vicié, comme à l'approche d'un orage. La tempête

qui grondait sur sa tête, se déchaîna bientôt avec une violence inouïe, et quand, après le calme rétabli, le soleil se leva sur un horizon nouveau, les peuples stupéfiés avaient à déplorer le renversement d'un trône.

Ce nuage ténébreux venu d'Allemagne, portait dans ses flancs le torrent révolutionnaire, qu'il déversa sur la Francc avec tant d'impétuosité.

Comme le dit si bien le Père Ventura, " c'est au Protestan-
" tisme que revient la triste gloire, d'avoir introduit dans
" l'Europe chrétienne, la mode païenne d'assassiner juridi-
" quement les rois."

Mais le fléau dévastateur ne devait pas s'en tenir là. Il franchit l'océan et aborda les côtes de l'Amérique. Personne n'ignore qu'il a fait élection de domicile au milieu de nous, et qu'il se trouve parfaitement chez lui.

L'unité sociale au XIXième siècle est donc bien compromise, ou pour mieux dire, elle est à peu près nulle en Europe et aux Etats-Unis. Nous avons déjà dit que cet élément consiste principalement dans le lien religieux, et nous savons également, que partout où se trouve le protestantisme, il y a principe de division par essence.

II

EFFICACITÉ SOCIALE.— PROTECTION DES DROITS.

La seconde condition requise à la perfection sociale est l'Efficacité. Pour que l'action sociale soit efficace. elle doit d'abord protéger les droits des individus, et en second lieu, les perfectionner sur le rapport intellectuel et moral.

Protéger les droits des individus est le premier devoir incombant à l'action sociale, voyons comment elle s'en est acquitté. Rapportons simplement les faits, et laissons parler l'histoire. L'Efficacité Sociale fut gravement affaiblie et paralysée par le fléau des erreurs modernes, entre autres,

le socialisme, le rationalisme allemand et le libéralisme français.

Donoso Cortez écrivait aux critiques libéraux de son temps (1849) : " La société européenne se meurt. Les " extrémités sont froides, le cœur le sera bientôt. Et savez-" vous pourquoi elle se meurt? Elle se meurt parce qu'elle " a été empoisonnée, elle se meurt parce que Dieu l'avait " faite pour être nourrie de la substance catholique et que " des médecins empiriques lui ont donné pour aliment la " substance rationaliste. Elle se meurt, parce que, de même " que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute " parole qui sort de la bouche de Dieu, de même les sociétés " ne périssent pas par le fer, mais par toute parole anti-" catholique sortie de la bouche des philosophes. Elle se " meurt. parce que l'erreur tue et que cette société est " fondée sur des erreurs. La force vitale de la vérité est " si grande que si vous étiez en possession d'une vérité, " une seule, cette vérité pourrait vous sauver. Mais votre " chute est si profonde, votre décadence si radicale, votre " aveuglement si complet, votre nudité si absolue, que " cette vérité, vous ne l'avez pas. Pour cette raison, la " catastrophe qui doit venir, sera dans l'histoire, la catastrophe par excellence.

" Les individus peuvent se sauver, parce qu'ils peuvent " toujours se sauver ; mais la société est perdue, non qu'elle " soit dans une impossibilité radicale, mais parce que, selon " moi, il est évident qu'elle ne peut se sauver. Il n'y a pas " de salut pour la société, parce que nous ne voulons pas " faire de nos fils des chrétiens ; il n'y a pas de salut paur " la société, parce que l'esprit catholique, seul esprit de vie, " ne vivifie pas tout, ne vivifie pas l'enseignement, le gou-" vernement, les institutions, les lois et les mœurs."— (Donoso Cortez, Œuvres, Vol. I, 1849, 10 juillet).

Voyons d'abord comment les droits des individus ont été sanvegardés en Allemagne.

M. de Bismarck déclare une guerre ouverte à l'Eglise et constitue l'unité Allemande sous la suprématie du Dieu-Etat ; la nouvelle idole à laquelle l'Allemagne protestante moderne a immolé l'autorité divine comme la liberté humaine. Dans les lois promulguées sous le titre de "Lois de mai", il ordonne l'expulsion des Jésuites, sans jugement. Plus tard, il supprime les Séminaires ecclésiastiques, sous prétexte de procurer aux aspirants au sacerdoce les moyens, de se pénétrer de l'esprit de la société moderne. Il attribue à l'Etat les nominations aux fonctions ecclésiastiques et retire aux évêques le droit d'exclure les apostats du giron de l'Eglise. Les traitements que l'Etat payait aux diocèses et au clergé sont retranchés, les quêtes prohibées, ainsi que les souscriptions pour les besoins du culte. Enfin les Ordres Religieux sont supprimés. en exceptant ceux qui se consacrent aux soins des malades. Les évêques se voient criblés d'amendes, ils sont emprisonnés. C'est ainsi que nous en voyons deux, condamnés, le premier, pour avoir administré le Sacrement de Confirmation, sans autorisation du Gouvernement, et le second, pour avoir consacré les Saintes Huiles, le Jeudi-Saint (1875).

Plus tard, Guillaume 1er, invoquant le souvenir des anciens empereurs d'Allemagne, ennemis irréconciliables de la suprématie religieuse des Papes, annonçait qu'il reprenait l'oeuvre des Frédéric Barberousse et des Henri IV.

Pour montrer quel était à cette époque le déplorable état de la cause catholique en Allemagne, nous reproduirons un court extrait d'une encyclique que le Pontife Pie IX adressait à l'Episcopat Prussien, le 5 février 1875 :

"Ce que nous n'aurions jamais cru possible, en nous souvenant des stipulations conclues entre ce siège aposto-

"lique et le gouvernement prussien, dans la vingt et uni-
"ème année de ce siècle, pour le bien et le salut de la
"cause catholique, s'est actuellement réalisé de la manière
"la plus lamentable dans vos contrées. Au repos et à la
"paix dont jouissait l'Eglise de Dieu chez vous, a succédé
"une tempête grave et inattendue. Aux lois récemment
"édictées, contre les droits de l'Eglise, *lois qui ont dejà*
"*frappé tant de fidèles et consciencieux serviteurs, non seule-*
"*ment parmi le clergé, mais parmi le peuple,* ont été ajoutées
"d'autres lois, qui renversent complètement la divine
"constitution de l'Eglise et anéantissent les droits sacrés
"des Evêques."

Voilà Mesdames et Messieurs, la sauvegarde que le gouvernement d'Allemagne garantissait aux droits individuels.

Maintenant, passons en Angleterre.

Où trouver ailleurs que dans la terre classique du Protestantisme, un paupérisme plus grand, une dégradation morale plus profonde? Nous voyons les immenses richesses d'Albion entassées dans les mains d'un petit nombre, tandis que des masses de quarante à cinquante mille créatures humaines, demandent du pain à grands cris. Ajoutons que leur misère morale égale leur misère politique et qu'on ne saurait trouver chez ces infortunés, aucun principes religieux et moraux. Pour nous convaincre de la vérité de ce fait, nous n'avons qu'à consulter les statistiques prélevées vers 1875 par le Dr Ryan et M. Talbot, secrétaire d'une association fondée à Londres, dans le but de protéger les jeunes filles et de combattre la prostitution des mineurs, et l'on pourra constater, que le nombre des prostituées, s'élevait alors au-dessus de 80000.

Et que dire de l'Irlande?

Nous voyons dans l'empire Britannique un peuple persécuté, dépouillé injustement de ses droits politiques et de sa liberté. Personne n'ignore que l'Irlandais catholique, est obligé par la loi du plus fort, de soutenir avec le denier

qui lui reste, un ministre de l'erreur. dont il n'a aucunement besoin, et des écoles auxquelles il ne peut envoyer ses enfants qu'au préjudice de sa conscience.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, si l'on considère quelque peu l'action du Gouvernement français, on croira qu'il n'est pas irréprochable dans l'accomplissement de son devoir de protection à l'égard des individus. Pour ne citer que quelques faits, mentionnons l'expulsion des Religieux et la confiscation de leurs biens au profit de l'Etat, les taxes et les impots onéreux prélevés sur les communautés religieuses et sur les ordres mendiants. Que de fois en ces circonstances, le droit de propriété n'a-t-il pas été violé?

En outre, l'action gouvernementale constituée en dehors du catholicisme et présidée par l'athéisme politique, ne peut réaliser la protection des droits individuels. Dieu, par une souveraine condescendance, a voulu élever l'homme à des destinées éternelles. La félicité naturelle dit un ordre nécessaire et essentiel à un bonheur éternel dont la possession constitue la fin véritable et ultime de l'homme. Ce bonheur surnaturel, ne pouvant résider qu'en Dieu, les moyens ordonnés à l'obtention de cette félicité devront consister dans l'accomplissement des devoirs religieux.

Or, l'Etat pratiquant l'athéisme politique, tel que la chose arrive en France, ne reconnaît pas de devoirs religieux, et, par conséquent, ne peut fournir aux citoyens, les moyens d'obtenir leur fin et de se perfectionner socialement parlant.

Léon XIII écrivait dans une encyclique récente : " Lors-
" qu'on affaiblit le sentiment religieux qui élève l'âme, qui
" l'ennoblit et y imprime profondément les notions du juste
" et de l'honnête, l'homme décline et s'abandonne aux
" instincts sauvages et à la recherche unique des intérêts
" matériels, d'où résultent, comme conséquence logique,
" les rancunes, les dissensions, la dépravation. les conflits,
" la pertubation du bon ordre ; maux auxquels ne peuvent
" remédier sûrement et pleinement ni la sévérité des lois,

“ ni les rigueurs des tribunaux, ni même l’emploi de la “ force armée. ”

Et maintenant si l’on se demande pourquoi l’irréligion est devenue plus générale parmi la génération actuelle, en voici les raisons : “ si, depuis 25 ans l’incrédulité a “ fait tant de progrès dans le peuple, c’est que depuis 25 “ ans, nos gouvernants intellectuels ou politiques ont été “ plus ou moins hostiles à toutes idées religieuses et se “ sont servis de leur autorité pour laisser croire que la foi, “ la piété est une marque d’infériorité de culture. ”

Recolin,
L’Anarchie littéraire.
Paris, 1898.

Voilà Mesdames et Messieurs, comment les gouvernants irréligieux ou athés se sont acquittés de leur premier devoir, celui de protéger les droits des individus.

III

PERFECTIONNEMENT INTELLECTUEL ET MORAL.

Considérons maintenant le second devoir de l’action civile, le perfectionnement de l’intelligence, cet autre élément de l’efficacité sociale.

Non seulement l’Etat doit protéger les droits individuels, mais il doit aussi perfectionner les individus tant sous le rapport intellectuel que sous le rapport moral.

Nous lisions, il n’y a pas très longtemps, dans l’“ Univers de Paris, ” un article de M. Eugène Tavernier, dans lequel, il cite ces paroles d’un certain M. Fournière, de la *Lanterne* : “ Liberté de l’enseignement, droits des pères de “ famille, vieille guitare, dont toutes les cordes sont cassées “ pour avoir trop servi et pour avoir joué trop faux ! ”

Quoi qu'en pense M. Fournière, nous croyons que la guitare dont il parle n'est pas aussi vieille qu'il le prétend. Par exemple, qu'elle ait joué trop faux, nous ne le contestons pas! D'ailleurs, il n'y a pas à s'étonner si les cordes ont vibré mal, ou se sont cassées sous la main un peu rude des Messieurs de la *Lanterne.*

On a proclamé la suprématie de l'Etat en matière d'éducation, au mépris des prérogatives de l'Eglise. Cela sonne faux !

On a *laicisé* les écoles, *prohibé l'enseignement religieux* dans les établissements où les parents sont *obligés* d'envoyer leurs enfants. Cela risquait de briser plus d'une corde sensible.

IV

SUPRÉMATIE DE L'ÉGLISE.

Etablissons donc les droits de l'Eglise et des parents relativement à l'éducation de la jeunesse.

L'ordre social a été crée par Dieu pour conduire l'homme à sa fin dernière. Or cet ordre comprend trois éléments distincts, l'Eglise, l'Etat et la Famille, qui doivent contribuer, chacun dans leur sphère respective, à l'accomplisse ment de leur mission.

L'Eglise est la seule qui se rapporte immédiatement à la fin éternelle de l'homme, parceque seule, elle peut disposer des moyens surnaturels, moyens exclusivement propres à l'obtention immédiate de la fin ultime de l'individu, Elle aura donc la part principale dans la mission imposée à l'ordre social.

Au contraire, l'Etat et la famille sont des sociétés purement naturelles. Pour ce qui concerne la véritable fin de l'homme, elles ne sont à l'égard de l'Eglise que dans la relation d'agents secondaires par rapport à l'agent principal.

Si l'on admet la supériorité de la mission de l'Eglise sur celle des sociétés purement naturelles, il s'ensuit qu'on doit nécessairement admettre la supériorité de ses droits sur les individus.

Chacune de ces sociétés n'a des droits sur les individus, qu'en proportion de la part qui lui incombe, dans l'accomplissement de la mission confiée à l'ordre social. Si l'on concède à l'Eglise la supériorité de ses droits, il s'ensuit qu'Elle peut avant toute autre société, en vertu de sa supériorité comme société surnaturelle, exercer une action directe sur l'éducation de la jeunesse, indépendamment de l'Etat.

Elle peut donc, en vertu de son autorité, ouvrir des écoles, choisir des maîtres, examiner les livres et les méthodes. Quant à ceux qui prétendent que le monopole de l'éducation appartient à l'Etat, il est manifeste qu'il ne voient pas la question sous son véritable jour.

Nous n'avons nullement l'intention de restreindre les prérogatives de l'Etat, en établissant les droits de l'Eglise sur l'éducation. Au contraire, nous croyons que l'Etat a le pouvoir et même l'obligation de concourir avec l'Eglise, et de l'aider dans sa mission de perfectionner les individus. Mais il y a des limites qu'il ne doit pas franchir.

V

ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

Au nombre de ceux qui méconnaissent les droits de l'Eglise, en matière d'éducation, nous devons mentionner les partisans de l'enseignement laïque. Par enseignement laïque, nous entendons ici l'enseignement tel que donné dans certaines écoles de France et des Etats-Unis, qui ne relèvent aucunement d el'autorité religieuse, qui refusent

de la reconnaître, et qu'on est convenu d'appeler *écoles neutres.*

Notre siècle a eu sous les yeux un bien douloureux spectacle, celui de voir les communautés religieuses enseignantes indignement expulsées. Nous avons vu, en France en Allemagne et en Belgique, des religieux céder leur place à des laïques, le plus souvent ennemis déclarés du *Cléricalisme* et incompétents dans l'exercice de leurs fonctions. Nous pouvons donc affirmer sans crainte d'exagérer les principes établis, que l'enseignement laïque, tel que proclamé par ses promoteurs, est attentatoire aux droits de l'Eglise.

Nous avons démontré assez clairement, que le monopole de l'enseignement de la jeunesse appartient à l'Eglise, et nous croyons devoir affirmer, contre ceux qui favorisent la laïcisation des écoles, tel qu'entendu déjà, que c'est renverser l'ordre des choses que de vouloir tout accaparer, en matière d'éducation, au bénéfice de l'Etat, pour nier aux communautés enseignantes, la faculté d'instruire la jeunesse.

VI

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.

Nous venons de considérer quels sont les droits de l'Eglise en matière d'éducation, considérons maintenant ceux des parents.

En établissant les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants, nous devons combattre les partisans de l'enseignement obligatoire, qui n'est rien autre chose qu'un empiètement sur les droits de l'Eglise, et plus particulièrement sur ceux de la famille. Nos adversaires veulent imposer aux pères de famille l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles ouvertes par l'Etat. Ils s'arrogent ici un droit auquel ils ne doivent pas prétendre.

Ce n'est pas l'Etat qui place l'enfant dans la société domestique, c'est la nature. C'est donc une obligation naturelle pour les parents, de procurer l'éducation à leurs enfants. L'action de l'Etat doit se restreindre à aider la famille dans l'accomplissement de ses devoirs, en lui fournissant les moyens de perfectionner ses membres. Hors de là, l'Etat ne peut que léser les droits de la famille et violer la loi naturelle.

L'enseignement obligatoire est donc une violation directe et manifeste des droits de la société domestique.

VII

ENSEIGNEMENT SANS DIEU.

L'Etat doit faciliter l'accomplissement des devoirs religieux et les considérer comme étant les premiers entre tous, puisqu'ils sont ordonnés à l'obtention de la fin ultime de l'homme.

En outre, le pouvoir civil ne doit rien faire qui puisse entraver ou paralyser l'action de l'Eglise, dans sa mission de perfectionner les individus.

Est-ce bien ce qui a lieu en réalité ? Que se passe-t-il, par exemple, dans nos écoles neutres de France et des Etats-Unis ?

Il n'est pas un homme, si peu renseigné qu'il soit, qui ne dise avec nous, que l'éducation puisée dans ces écoles est un danger social et une violation dîrecte des droits de Dieu.

On voudrait *sauver* l'âme de la France en la protégeant contre les assauts du cléricalisme !

"On parlait aussi de refaire l'autorité," nous dit un écrivain français contemporain, "c'est-à-dire d'affranchir

" l'autorité exécutive de la toute puissance des députés. " Mais comment y parvenir ? Ce n'est pas la naïve circu- " laire de M. Waldeck-Rousseau, qui mettait les députés à " la porte de ses antichambres ....

" Il restait un autre moyen. Il consiste à n'avoir pour " toute la France qu'une immense école, dont on aura soin " d'éliminer toutes les croyances.

" Certes, les nihilistes n'auraient pas manqué de faire " l'école neutre, s'ils avaient été les maîtres. C'est leur " école, leur atelier intellectuel, c'est leur propagande, leur " espoir ; on leur en épargne la besogne. On se charge. " pour eux, d'effacer dans notre histoire, tout ce qui est " antérieur au XIXe siècle ; ils n'auraient plus pour faire " leur table rase, qu'un sièele à biffer. On leur supprime " toutes les religions. On ôte Dieu de la loi. Il leur sera " facile de l'ôter des écoles : ce ne sera que de la logique ; " une simple application des lois existantes.

" Nous étions croyants, nous sommes devenus scepti- " ques ; à présent, nous voilà neutres. Bon courage ! De- " main, nous serons nihilistes.

" Nous disons que ce remède, c'est l'élimination du " remède. Oui, c'est l'âme de la France qu'il faut sauver, " qu'il faut reconstituer. Oui, c'est la morale et le patrio- " tisme qu'il faut répandre. Oui, c'est sur la vertu que " repose une république, selon l'immortelle difinition de " Montesquieu. Oui, notre premier besoin et notre premier " devoir c'est de substituer le dévouement à la convoitise " et à la haine. Mais, n'en appelez pas à la neutralité, " c'est-à-dire, au nihilisme pour cette grande œuvre.

" Il faut supprimer, dans les tribunaux, le serment ; dans " les assises, le nom de Dieu ; supprimer aussi ce nom dans " la loi, dans toutes les lois ; avoir dans chaque commune, " et jusque dans le dernier hameau, des écoles neutres, " dont aucun prêtre, de quelque religion qu'il soit, n'ait le

" droit de franchir le seuil et où l'œil ne découvre ni sur " les murs, un christ, une image de piété ; ni, sur les rayons " de la bibliothèque, une Bible.

" Il faut enseigner l'histoire dans les écoles, de manière " à rendre odieux tout ce qui a précédé 1789, innocent et " glorieux, tout ce qui le suit ; confondre la patrie avec un " parti ; confondre la liberté, en politique, avec la dénomi- " nation du nombre, en philosophie, avec la négation " obstinée et farouche. A ce prix, dit-on, le Cléricalisme, " qui est l'ennemi, sera vaincu, et l'âme de la France sera " sauvée.

" Mais ce prix, dont vous voulez payer votre victoire, " c'est la liberté. Cette liberté, que vous prétendez établir, " c'est l'oppression, cette neutralité que vous prêchez, c'est " le cœur et la conscience de l'humanité anéantis. Ce " Cléricalisme, que vous appelez le seul ennemi, et qui, " quand on vous pousse, est le christianisme. Ce Clérica- " lisme que vous combattez, que vous exterminez, est-ce " lui qui prosterne vos ministres devant vos députés et " vos députés devant vos électeurs ? Est-ce lui qui émeute " les ouvriers contre le Capital ? Est-ce lui qui prêche et " alimente les grèves ? Est-ce lui qui fabrique de la dyna- " mite et qui fait sauter les maisons ? Est-ce lui qui trans- " forme la littérature en grivoiserie et les théâtres en " lupanards ? Est-ce lui qui ferme des écoles ? Est-ce lui " qui réduit toutes les actions de la vie à un contrat et à " un calcul ? Croyez-vous que le christianisme, à supposer " qu'il soit un ennemi, soit un ennemi aussi terrible que " le nihilisme ? Et connaissez-vous une autre conclusion " que le nihilisme à vos écoles neutres et à vos lois athées ? " Déjà, le seul mot de devoirs envers Dieu vous fait peur. " Vous le trouvez dangereux, vous le trouvez équivoque, " Vous ne savez même plus qu'en reculant devant le nom " de Dieu, vous abandonnez les traditions de la France, et

“ non seulement de la France monarchique, mais de la “ France républicaine ! ”

Dieu, Liberté, Patrie, page 410 et suiv. JULES SIMON.

Les sectaires de notre siècle, n'ont pas craint de nier la suprématie de l'Eglise, en matière d'éducation, et ont banni de l'enseignement toute idée religieuse.

Le matérialisme a paru plus fort et plus insolent que jamais, sur le piédestal que lui ont élevé l'ignorance religieuse et l'indifférentisme moderne.

Il a proclamé bien haut que la félicité de l'homme est purement naturelle et terrestre, en fixant le terme de la destinée humaine au seuil de l'éternité.

Un jour vint où le sceptique se défia de Dieu, et révoqua en doute le témoignage de la raison.

Dieu, outragé dans sa majesté souveraine, frappa l'impie dans la plus noble partie de son être, c'est-à-dire, dans son intelligence, et l'abandonnant aux seules forces de sa nature, il le plongea dans la nuit profonde du doute. C'est en vain que le malheureux s'obstine à sonder l'infini, à mesurer l'incommensurable ; il s'achemine vers le terme de sa destinée en se perdant toujours de plus en plus dans le dédale de ses incertitudes. Il marche tristement, sans trève ni repos, toujours poussé par une force inconnue ; il se sent entraîné par je ne sais quoi qui l'attire, et qu'il ne peut atteindre ; il court après une chimère qui le fuit, et, dans son imagination malade, il voit avec effroi lui apparaître la fin de sa course, course dont le terme est pour lui fatal et désespérant !

En frappant le sceptique, Dieu lui retire la vérité, mais il ne lui retire pas la vie. Toujours terrible quand Il frappe, l'Arbitre du monde veut que l'impie mesure dans toute sa grandeur le châtiment qu'il a mérité. Son intelligence, quoique affectée, subsiste toujours ; errante et folâtre dans le vaste domaine de *l'intelligibilité*, elle veille, perdue dans l'infini, brillant toujours du même éclat, comme un flambeau

qui se consume, pour éclairer un champ immense, où règne la solitude, la dévastation et la mort !

Personne ne contestera que l'enseignement sans Dieu n'ait été une des plaies les plus profondes de notre époque. L'édifice social ébranlé jusque dans ses fondements n'a pu résister au choc impétueux que lui ont porté les partisans de l'athéisme politique et de la libre pensée. Aussi, avons-nous vu le niveau moral s'abaisser considérablement.

En outre, les statisticiens constatent que la criminalité augmente d'une manière alarmante. Sur 100 enfants criminels, en France, *il y a 87 élèves fréquentant les écoles neutres, contre 13 fréquentant les écoles religieuses.*

Le suicide est aussi à l'ordre du jour. On s'est suicidé cinq fois plus en 1896 qu'en 1830, ce qui fait au moins, d'après les calculs des statisticiens, dix mille suicides par année. Evidemment, on ne donne pas à l'école toute l'attention qu'elle mérite : " C'est se tromper sur les écoles, sur " leur but, sur leur grandeur, que d'y voir surtout la pro- " pagation de la science ; il faut y chercher, il faut y mettre " la propagation du courage et de la vertu. Nous avons eu " beau, depuis un siècle, transformer les forces de la nature " et les mettre au service de l'homme ; l'homme est encore, " et sera jusqu'à la consommation des siècles, la plus " grande force qui existe sous le ciel. Non, ce n'est pas " parce qu'il sait qu'il meure ! C'est parce qu'il veut mourir " pour le devoir. Le génie n'est si grand que parce qu'il " est lui-même, pour la plus grande part, le produit d'une " volonté héroïque. Apprendre à ne pas défaillir quand " parle l'humanité et la patrie, c'est apprendre son métier " d'homme et de citoyen. Fondons des écoles pour éclairer " les intelligences, mais surtout, pour fortifier les volontés." —JULES SIMON, Dieu, Patrie, Liberté, p. 295.

L'opinion de cet écrivain nous paraît pleine de force et de vérité. Jamais l'enseignement sans Dieu n'a pu et ne

pourra former, fortifier et soumettre les volontés aux obligations qu'impose la morale.

Nous savons maintenant d'où vient que la situation religieuse et politique de la société française est aujourd'hui inquiétante; nous connaîtrons désormais les causes qui ont engendré les vices de son organisme déséquilibré.

La mauvaise presse fait rage. (1)

Nos grandes villes européennes sont infestées de productions malsaines, hostiles à la foi et aux bonnes mœurs. Nous croyons que le *journal*, la *revue humoristique*, la littérature en général et particulièrement le roman, le roman français surtout, reconnu comme étant plus mauvais que celui des autres pays, ont puissamment contribué à détruire le sentiment religieux et moral chez nos populations, tant en Europe qu'en Amérîque.

Au commencement du dernier siècle, une phalange d'écrivains et de publicistes se sont coalisés pour détrôner la vérité et s'attaquer à tout ce qui touche à la religion et à la morale.

Les descendants de ces démolisseurs nous livrent une guerre acharnée, au moyen de la mauvaise presse.

C'est pourquoi le champ d'action du journaliste, doit être aujourd'hui une arène de combat.

L'erreur s'est développée avec une rapidité prodigieuse, et elle a obtenu un succès tel, que nos appréhensions et nos craintes ont été dépassées.

Et, remarquons-le, tous ces empoisonneurs de la morale ne peuvent pas même se glorifier du titre de novateurs. Non, le mérite de l'innovation, ou pour mieux dire, le

(1) " Par suite de leur inexpérience et de la fermentation des passions, " l'esprit des jeunes gens subit la fascination des doctrines perverses. Il se " prend surtout aux erreurs qu'un journalisme sans frein ne craint pas de " semer à pleine main et qui, en dépravant à la fois l'intelligence et la volonté, " alimentent dans la jeunesse cet esprit d'orgueil et d'insubordination qui " trouble si souvent la paix des familles et le calme des cités."

Encyclique du Pape Léon XIII. " Parvenu à la 25ième année." 19 mars 1902.

mérite de la révolution dans les idées, et plus tard, celui de la révolution dans les croyances et dans les faits, doit être attribué à leurs devanciers, c'est-à-dire, à cette époque du philosophisme moderne, qui fut représentée par Proudhon, Diderot, Alembert, Voltaire et J.-J. Rousseau.

Ceux de notre siècle ont hérité de l'étendard de l'incrédulité, porté jadis par les pères du philosophisme.

Il nous est pénible d'attaquer ici des écrivains de talent, hommes d'une érudition profonde et littérateurs par ailleurs remarquables. Notre impartialité ne nous permet pourtant pas de dissimuler la vérité. Nous vous la devons, Mesdames et Messieurs, sans déguisement comme sans faiblesse.

Certains opportunistes n'ont pas craint de prostituer leur plume en défendant une cause injuste, ou, en prenant fait et cause pour un parti, moyennant un prix en argent, risquant ainsi d'écrire bien souvent le contraire de ce qu'ils pensaient. D'autres ont mis toutes les ressources de leur intelligence au service de l'impiété et de l'erreur, quand ils auraient du utiliser leurs talents, pour assurer la pureté de la foi, l'intégrité des principes sociaux et le triomphe de la vérité.

La mission du journaliste ne doit pas être de détruire toujours, sans songer à édifier.

C'est pourquoi nous croyons, que les écrivains de l'école de Rochefort et de Drumont, ne méritent pas les éloges que la société contemporaine leur a décernés, et auxquels le véritable talent seul doit prétendre. Il n'est pas douteux que ces gloires éphémères brillent d'un faux éclat. Ces hommes, effleurés de l'aile du génie, traverseront leur siècle comme des météores lumineux, laissant derrière eux des reflets qui ne sont pas des clartés, mais qui ressemblent plutôt à ces lueurs projetées pendant la nuit par un incendie lointain.

Saluons plutôt les apôtres de la *Bonne Presse* tels que Louis Veuillot, Lacordaire et Montalembert. Pour nous,

Louis Veuillot est une des grandes figures du siècle qui vient de finir et nous ne craignons pas de proclamer qu'il est le maître du journalisme contemporain. Après l'avoir beaucoup critiqué, on a fini par lui rendre justice ; c'est que peut-être une fois mort, il n'était plus à craindre.

Que la France catholique lui paie un tribut d'éloges digne de son mérite, car, pour reconnaître le mérite d'un tel citoyen, ce n'est pas trop de l'admiration de tout un peuple.

Louis Veuillot vivra désormais dans le monde du souvenir ; son âme a franchi les limites du temps et de la durée pour passer dans le royaume éternel et incorruptible de la lumière et de l'immortalité.

Et, maintenant, que penser de la littérature ? Il est généralement admis, que plus d'une fois, elle a blessé la morale et déguisé la vérité. Elle est donc mise en demeure de reconnaître ses torts et de se justifier, si elle le peut.

De nos jours, on n'a pas assez compris que le prosateur comme le poète doit repousser ce qui dégrade l'imagination et souille le cœur.

Toute oeuvre, si parfaite qu'elle soit, au point de vue du style et de la correction littéraire, ne peut être considérée comme vraiment poétique, si elle se complaît dans la peinture du mal.

" Corrompre avec le bien, c'est le plus grand des crimes."

Le poète qui peint le vice pour le plaisir de le peindre et sacrifie à la Théorie de l'art pour l'art, est un corrupteur d'âmes

" Qui de l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
" Trahissant la vertu sur un papier coupable,
" Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable."

Tout ce qu'il y a de véritablement beau et grand ne peut exister sans être également bon et honnête. Toute production artistique bien inspirée, n'est pas l'œuvre de l'homme seul ; elle émane d'une puissance surhumaine, c'est une eau pure et l'impide dont il faut chercher la source première ailleurs que sur nos rives.

L'âme de l'artiste s'élève et plane dans une sphère d'inconnu et de mystère ; elle s'éloigne de la terre et semble s'entourer de surnaturel et de divin, pour atteindre la sublime perfection de son art.

Il est permis peut être de penser et de dire beaucoup de belles choses, du génie de Victor Hugo, de celui d'Alfred de Musset, d'Alfred de Vigny, d'Alexandre Dumas, d'Emile Zola, et de tant d'autres écrivains, prosateurs et poètes, qui ont brillé par leurs talents ; mais il reste trop vrai, malheureusement que leurs oeuvres sont et resteront entachées d'immoralité.

Qu'on ne dise pas que ces considérations sont d'un esprit étroit. Nous voulons bien reconnaître le mérite relatif d'un écrivain dont l'oeuvre néfaste peut porter atteinte à la morale et à la foi.

Mais nous ne sommes pas prêts à admettre, que le propre du génie soit de corrompre son semblable et de l'induire au mal par des écrits suggestifs et dangereux.

Le prosateur peut bien séduire le lecteur et lui offrir, écrits dans un style brillant et fascinateur, des récits émouvants et passionnels. Mais l'intérêt factice qu'il excite, portera le trouble et le malaise dans l'esprit de ceux qui le lisent.

Que le poête chante s'il le veut, l'impudeur en pompeux alexandrins. Qu'il éblouisse par l'éclat de ses figures, la majesté de son langage et la richesse de ses images ; c'est un profanateur dont la voix sacrilège s'élève dans le sanctuaire des lettres, comme celle d'un impie qui troublerait de

ses chants odieux le silence d'un temple inviolable et sacré.

Comme l'étincelle qui jaillit d'un brasier ardent, les traits de l'art poétique partent d'un foyer commun. Ce foyer doit être fait de solide vérité, et de majestueuse grandeur. Si vous l'aimez mieux, faisons de ce foyer un champ vaste et fécond, aux horizons sans bornes, que le Maître Souverain des arts aurait ouvert au génie créateur de l'homme. Ce foyer, il ne faut pas l'obscurcir ni le refroidir. Ce champ il faut le respecter, l'orner, l'embellir et non pas se plaire, sous prétexte d'être réalistes, à y jeter toutes les ordures de nos rues.

En supprimant le nom de Dieu dans les écoles et dans les chambres parlementaires, il a fallu rejeter le principe d'autorité, et par le fait, ouvrir la porte à l'anarchie.

L'autorité émanant de la Divinité, le souverain ne peut l'invoquer qu'au nom de Dieu. Les gouvernants qui ne reconnaissent pas l'autorité du Très-Haut, n'ont pas le droit de recourir à lui pour contrôler effectivement la volonté de leurs sujets.

Alors, ils invoqueront une autorité purement humaine, et pour la faire respecter, ils auront recours à de simples moyens de répression. Il ne resterait donc plus que la force brutale pour réprimer les désordres, et les infractions aux lois. La force serait le motif déterminant les actions des êtres moraux : le lien matériel suffirait à lui seul pour maintenir en société des êtres libres et moralement responsables ! Quelle absurdité ! Mais non ! Mesdames et Messieurs, la société fondée, organisée par l'Etre Suprême, se compose d'éléments essentiels et immuables ; si ces éléments changent ou disparaissent, la société se désagrège, parceque Dieu l'a faite ainsi et qu'il n'appartient pas aux hommes de renverser l'ordre établi et voulu par le Créateur. Voilà la vérité !

L'anarchisme, est une autre conséquence de l'enseignement sans Dieu (1). Il n'y a pas à s'étonner si l'on voit les bombes éclater en plein parlement français ; point n'est besoin de longues recherches pour reconnaître la cause de la mort violente de Lincoln, de Garfield, de Rossi, de Carnot, du roi Humbert et de McKinley, ce sont là des actes arnachistes et criminels que l'histoire a justement flétris et qu'elle a enrégistrés à la honte du dernier siècle.

Voilà ce qu'il faut savoir, et voilà ce qu'il faut dire.

VIII

Perfectionnement de l'Action Civile.— Action Politique.

L'Etat ne doit pas seulement concourir à la perfection des individus, mais il faut encore qu'il se perfectionne, lui-même quant à son action politique et législative.

Tout observateur que l'esprit de parti n'a pas influencé, pourra remarquer qu'en plusieurs circonstances, l'intérêt et la passion ont seuls présidé à l'action politique.

(1) " Qui s'engage sur une pente dangereuse, roule forcément jusqu'au " fond de l'abîme. Avec une logique qui a vengé les principes, s'est donc " organisée une véritable association de criminels. D'instincts tout-à-fait " sauvages, dès ses premiers coups, elle a consterné le monde. Grâce à sa " constitution solide et à ses ramifications internationales, elle est déjà en " mesure de lever partout sa main scélérate, sans craindre aucun obstacle " et sans reculer devant aucun forfait. Ses affiliés, répudiant toute union " avec la société et rompant cyniquement avec les lois, la religion et la mo- " rale, ont pris le nom *d'anarchistes* ; ils se proposent de renverser de fond " en comble la societé actuelle en employant tous les moyens qu'une passion " aveugle et sauvage peut suggérer. Et comme la société reçoit l'unité et la " vie de l'autorité qui la gouverne, c'est contre l'autorité tout d'abord que " l'anarchie dirige ses coups. Comment ne pas frémir d'horreur, autant que " d'indignation et de pitié, au souvenir des nombreuses victimes tombées " dans ses dernières années, empereurs, impératrices, rois, présidents de ré- " publiques puissantes, dont l'unique crime consistait dans le pouvoir suprême dont ils étaients investis ?

Encyclique "Parvenu à la 25ème année," 19 mars 1902.

Dans un discours prononcé au parlement français en 1897, M. Hanôteau, alors Ministre des affaires étrangères, prétend que le gouvernement ne peut intervenir en faveur des grecs, soutenant les crétois dans leur différent avec la Porte-Ottomane.

Il s'efforce d'insinuer, qu'il serait contraire à la diplomatie européenne de s'aliéner les bonnes grâces de la Russie. Le gouvernement français refuse donc de secourir l'opprimé, en s'abritant sous l'égide du famenx principe de la *non-intervention.* Mais, en vérité, en s'opposant a l'intervention des puissances, dans le conflit des grecs avec la Porte, que faisait donc la Russie, elle qui s'intitulait protectrice du Turc ? Il suffit d'étudier attentivement là. "Question d'Orient," pour remarquer que cette prétendue protection cachait un piège. La Russie tout simplement veillait à ses propres affaires ! L'empire Ottoman languit dans une agonie qui finira bientôt, et, d'après les prévisions de l'histoire, le sort de la Pologne est réservé a cet empire qui s'écroule, et la patrie des Czars compte y trouver profit.

L'année 1898, vit s'ouvrir les difficultés entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Le gouvernement américain entreprend une croisade dans un but, disait-on, purement *humanitaire* !

La colonie cubaine gémit sous la tyrannique oppression de la nation espagnole. Touchés de compassion, nos voisins lancent leurs navires de guerre sur la Havane, et volent au secours des cubains persécutés. Ce n'était qu'un prétexte. La flotte de Cervera, comme autrefois l'Invincible Armada, s'épuise en vain, à défendre les droits de la vieille Espagne. Finalement, l'avantage reste à l'amiral Dewey. Par les stipulations du traité, le gouvernement de Washington affiche des prétentions, qui ne laissent aucun doute de son manque de sincérité, lorsqu'il affirmait, que la campagne dirigée contre l'Espagne, était entreprise dans

un but de philanthropie et d'humanité. On a beau multiplier les discours *humanitaires*, les actes sont plus éloquents et plus persuasifs.

En octobre, 1899, commençaient les hostilités anglo-transvaaliennes.

Comme l'opinion est généralement formée, sur la plausibilité des motifs allégués pour justifier l'entreprise de la campagne sud-africaine, nous ne croyons pas devoir insister sur cette question. Espérons que nous verrons bientôt l'issue de cette guerre, et que tout finira par se régler à la satisfaction des deux parties belligérantes. Mais nous ne pouvons nous défendre de croire, que l'histoire ne jugera pas sévèrement, les financiers et les brasseurs d'affaires, qui ont voulu cette guerre, qui a coûté tant de sang et accumulé tant de ruines.

IX

POUVOIR LÉGISLATIF.

Pour ce qui a rapport au pouvoir législatif, il y aurait matière à tout un volume, pour corriger les erreurs grossières que nos législateurs n'ont pas craint de commettre, quand il s'est agi de *légiférer*.

Le pouvoir législatif doit porter des lois qui fassent converger les volontés vers le bien social.

Pour être des moyens de conduire les individus à leur fin, les lois doivent être en rapport avec cette fin. Comme il existe une connexité nécessaire entre la fin de la société civile et celle de l'Eglise, les lois édictées par l'Etat doivent pour le moins, ne pas méconnaître les droits essentiels de la conscience, et respecter les lois promulguées par Dieu, par la nature et par le pouvoir spirituel.

Est-ce bien ce qui a lieu dans la pratique ?

Malheureusement, non. Si nous considérons certaines

lois passées dans les sessions parlementaires, nous y trouvons d'étranges contradictions et des renversements certains de l'ordre établi.

Qu'il nous suffise de mentionner ici la loi sur le divorce, en Angleterre et aux Etats-Unis ; les lois pénales anglaises, défendant l'exercice de la religion catholique en Irlande, lois qui n'ont été amendées que depuis quelques années ; la loi dite des "Associations," récemment adoptée par le parlement français. Nous savons que cette mesure est le fruit d'un travail longuement mûri et élaboré par M. Waldeck-Rousseau.

Ce qu'il y a de subtilement sectaire dans ce projet de loi, n'a pu nous échapper, et nous reconnaissons facilement que l'esprit qui préside à cette élaboration, est le même qu'on retrouve aux pages de "La Défense Républicaine" et des "Associations et Congrégations".

Après ce que nous connaissons de cette loi, il serait superflu de démontrer qu'elle est contraire à l'enseignement doctrinal de tous les temps, qu'elle est désastreuse, considérée au point de vue social, et qu'elle est opposée à la liberté individuelle.

Nous aurions voulu développer chacun de ces points en particulier, mais le cadre restreint de ce travail ne nous permet guère autre chose que les indiquer à l'attention des penseurs chrétiens.[1]

Il est regrettable que des personnes hautement recommandables par leur talent, aient usé de l'autorité de leur parole pour émettre sur cette question des opinions tout à fait opposées à l'enseignement de Sa Sainteté Léon XIII.

(1) Qu'il nous suffise de mentionner ici quelques auteurs, qui peuvent nous fournir en ces matières des renseignements suffisants pour former notre jugement : Le Père Tarquini, "*Le Droit Public de l'Eglise*" Maupied : "*L'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines ;*" Le P. Ventura ; "*Discours sur le Pouvoir ;*" Pierre Pradié : "*Défense des ordres religieux en général, et en particulier des Jésuites, contre l'intolérance et les prejugés modernes*"

Certains journalistes n'ont pas craint de protester hautement contre cette conduite, et en cela, ils rencontrent notre entière approbation.

Il faut se rappeler, qu'on ne transige pas avec les principes. L'erreur doit être combattue partout et toujours, de quelque source qu'elle découle, quelle que soit la bouche d'où elle tombe.

En outre, l'action législative est répréhensible, pour ne pas avoir édicté des lois qui auraient dû l'être, comme, par exemple, une mesure à l'effet de combattre un mal contre lequel on ne saurait trop se prémunir, nous voulons parler de l'usure.

Il est reconnu que nous n'avons au Canada aucune loi pour enrayer les progrès de ce fléau, qu'on peut considérer à juste titre comme une plaie sociale.

Il est bien vrai qu'un projet de loi contre l'usure fut présenté en chambre par l'Honorable M. Dandurand, mais il n'est pas à notre connaissance que ce projet ait été adopté.

Le pouvoir législatif est également en défaut pour avoir promulgué des lois qui ne devaient pas l'être, comme la *loi du divorce*, imposée en France, qui fut votée par la Chambre des députés, en 1882, et par la Chambre Haute, le 27 juin 1884. "L'application de cette loi, dit un moraliste, fait que l'union libre remplace peu à peu le mariage. " Elle détruit la famille, elle livre sans défense l'homme à " l'alcoolisme, la femme à la prostitution et l'enfant aux " vices précoces. C'est, évidemment, une défaite pour les " vieilles idées religieuses, dont certains philosophes saluent avec joie la disparition. Plus vite encore que " l'école, la législation du divorce accomplit, au moins à " Paris, la déchristianisation de la France. Mais elle précipite aussi sa décadence matérielle, morale, cérébrale, " musculaire, intellectuelle. Des faits comme celui que je " signale, projettent des lueurs inquiétantes sur tout un " état social. Ils tuent la confiance en l'avenir."

X

CONCLUSION.

Après avoir donné une définition exacte et adéquate du progrès, nous avons énoncé les conditions essentiellement requises à l'avancement progressif des sociétés humaines. Nous avons constaté que ni l'une ni l'autre de ces conditions n'a été pleinement réalisée. En effet, nous avons vu la première, l'Unité Sociale, combattue et presque anéantie par le Protestantisme. La seconde, l'Efficacité de l'action sociale, nous est apparue comme paralysée et souffrant de l'influence pernicieuse des erreurs modernes Nous savons comment elle s'est acquittée de son premier devoir, celui de protéger les droits individuels.

Nous connaissons également, comment elle a rempli le second devoir qui lui incombe, relativement au perfectionnement intellectuel et moral de l'individu. L'enseignement laïque, l'enseignement obligatoire, et l'enseignement sans Dieu, voilà, Mesdames et Messieurs, les facteurs dont l'action sociale s'est servie pour constituer le perfectionnement individuel !

Nous sommes aussi en mesure d'apprécier comment l'action civile s'est perfectionnée sous le rapport politique et législatif.

Plusieurs écrivains ont remarqué que l'erreur et l'impiété ont fait, depuis quelques années, des progrès marquants, qu'ils attribuent à l'action démoralisatrice des sociétés secrètes.

L'influence maçonnique a joué un rôle prépondérant dans les malheurs sociaux qui ont frappé le monde contemporain. Mais quoiqu'elle se plaise à amonceler autour d'elle des désastres et des ruines, jamais elle ne pourra parvenir à l'entier accomplissement de son œuvre. Car

cette œuvre n'est qu'un rêve, le but qu'elle poursuit n'est qu'une chimère irréalisable toujours. Mort à Dieu! Voilà sa devise. Détruire le règne de Jésus Christ, voilà le terme unique de ses aspirations, le mobile de ses entreprises, la raison de sa vie!

En France, la secte infernale a voulu anéantir toute idée de Dieu dans l'esprit de la jeunesse étudiante, en participant au décret de l'enseignement athée. Elle a voulu bannir toute idée de Dieu dans les camps et dans les hôpitaux, en supprimant les *aumoniers.* Elle a voulu proscrire de la société toute idée de Dieu en s'attaquant aux communautés religieuses, par des impots injustes et exorbitants, dans le but de les détruire. Enfin, elle a pu se flatter d'avoir banni le nom de Dieu des chambres parlementaires, en constituant politiquement l'Etat en dehors du catholicisme. Mais, a-t-elle atteint son but? Pas encore. L'atteindra-t-elle un jour? Jamais!

C'est en vain qu'elle accumulera ruines sur ruines, révolutions sur révolutions; c'est en vain qu'elle lèvera une main téméraire sur Celui a qui elle a voué une haine implacable. En s'attaquant au dispensateur de la vie, pour lui porter la mort, elle se heurte à son propre tombeau!

Sa sentence est tombée des lèvres expirantes d'une de ses plus nobles victimes.

Garcia Moreno, en tombant sous la main de ses assassins, prononça ces mots que l'histoire a gardés: "*Dios no se moruere.*" Dieu ne meurt pas! Ces paroles du martyr expirant, revètent un caractère particulier de sublimité, inspirées qu'elles étaient pas la foi ardente du grand homme d'état. Et quand viendra le jour où le XIXième siècle devra comparaître devant les générations futures, alors il semble qu'on entendra encore la voix de la grande victime, s'élevant du silence majestueux de la tombe, pour répèter ces paroles, et les jeter à la face de son siècle, comme un

reproche amer, comme une foudroyante menace : "*Dios no se moruere.*" Dieu ne meurt pas !

L'Eglise, constituée comme elle l'est dans son indéfectibilité, saura toujours triompher de ses ennemis.

Ainsi les pontifes romains qui, durant le dernier siècle, ont occupé la chaire de St-Pierre, ont-ils soutenu de rudes combats, pour la défense des droits de Dieu et la sauvegarde des intérêts de la chrétienté.

L'illustre Léon XIII, glorieusement régnant, que l'on peut appeler, à justes titres, la lumière de son siècle, à raison de sa haute sainteté, et de sa science profonde, a mérité de tourner les regards du monde entier vers le vatican.

La papauté quoique persécutée, na jamais faibli dans les luttes qu'elle eût à soutenir, elle n'a jamais transigé avec l'erreur ; elle ne faiblira jamais, elle ne transigera jamais au détriment de la vérité.

Notre siècle devait assister au lugubre spectacle de voir le chef visible de l'Eglise, persécuté et dépouillé de ses domaines temporels.

Nous laissons à nos progressistes le soin de mesurer le pas immense qu'ils ont fait de l'avant, en considérant la position du Pontife-Roi au moyen-âge, et celle du pontife d'aujourd'hui, de l'illustre captif du Vatican !

Le Père Ventura nous fait bien entendre en quoi consiste le progrès social quand il dit : " Les cultes païens durent " sans progresser, les cultes philosophiques ou héritiques " progressent sans durer. D'une part, c'est le repos de la " mort ; de l'autre, c'est le mouvement de la destruction.

" Là, c'est la décomposition des cadâvres qui s'opère en " silence ; ici, c'est la ruine d'édifices sans fondement qui " s'accomplit avec fracas. C'est dans le catholicisme seul " que se trouve le progrès durable et la durée progressive, " la tranquillité de l'ordre et le mouvement de la vie :

" Il n'y a que les familles et les nations demeurées fidèles " au christianisme de St-Pierre qui sont dans un état de " prospérité toujours croissante. qui triomphent des vicis- " situdes de la fortune et des révolutions, et qui, éprouvées. " par de grands revers, paraissent renaître plus fortes de " leur propre faiblesse et plus solides de leur ruine."

Mgr D'Hulst s'écriait un jour (1890), du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris ; "je vois disparaitre une " grande partie de ce que l'humanité tenait jadis pour ses " titres de noblesse ; ce mouvement me paraît inévitable.... " Mais on croit trop facilement aujourd'hui que tout chan- " gement est une amélioration ; on confond l'évolution et " le progrès, mais le déclin, la sénilité, la mort même, c'est " encore de l'évolution et les sociétés n'échappent pas plus " que les individus à la loi de la décadence" Le savant conférencier empruntait ces mélancoliques paroles à un écrit intitulé "*La crise de la morale*", dû à la plume d'un écrivain dont l'âme est restée jusqu'à la fin idéaliste et chrétienne, mais qui n'a pu échapper à la fascination de la philosophie nouvelle. (Schérer).

On a dit de Louis Veuillot, qu'il était un de ces êtres primitifs et arriérés, qui naissent toujours trop tard ou trop tôt, parceque dans son ouvrage "Les parfums de Rome", il prétend, qu'à son époque, le progrès n'était pas encore né ! Louis Veuillot, croyons-nous, n'avait pas tout-à-fait tort, et s'il vivait encore aujourd'hui, il pourrait en dire tout autant.(1)

(1) Dans l'encyclique " Parvenu à 25ème année." Le Pape Léon XIII, s'exprime ainsi. " On avait mis beaucoup de confiance dans les progrès " de a science. De fait, le dernier siècle en a vu de bien grands. de bien " inattendus, de bien merveilleux assurément .... néanmoins, tous " sentent, beaucoup confessent que la réalité n'a pas été à la hauteur des es- " pérances. On ne peut nier quand on prend garde à l'état des esprits et des " moeurs, à la statistique criminelle, aux sourdes rumeurs qui montent d'en " bas et à la prédominance de la force sur le droit. Pour ne point parler en- " core des foules qui sont la proie de la misère, il suffit de jeter un coup " d'oeil, même superficiel, sur le monde, pour constater qu'une indifinisable

La prospérité matérielle existe, on ne peut le nier, mais, ce n'est pas encore le progrès, puisque, pour le réaliser, il faut que la Charité et la Foi y président ; il n'y a pas à s'y tromper. Si la Charité est un indice manifeste de la force et de la vitalité des peuples. la Foi est la règle infaillible de la marche ascendante et progressive de l'humanité.

Evidemment, nos progressistes se sont abusés. Leurs prétentions peuvent être légitimes, subjectivement considérées, mais le progrès qu'ils ont prôné est trop relatif. Suivant nous, les conditions requises au progrès social ne sont pas suffisamment réalisées, pour conclure à l'idée progressive proprement dite et telle qu'entendue par le droit social.

Suit-il de là que le dernier siècle puisse être considéré comme stérile, comme n'ayant produit que des œuvres mortes, anti-religieuses ou anti-nationales?

Evidemment, non. Nous conviendrons, au contraire, avec ceux qui pourraient nous taxer d'exagération ou de pessimisme, qu'il s'est produit un certain mouvement progressif, faible il est vrai, mais encore appréciable. Ainsi, nous lisons dans une encyclique adressée aux évêques des Etats-Unis, par le Pontife Pie IX, que ce dernier éprouve beaucoup de consolation en considérant la situation religieuse de la Nouvelle-Angleterre.

On peut dire également de la vieille Europe, que l'influence religieuse, pour avoir considérablement diminuée, ne s'est pas complètement éteinte.

" tristesse pèse sur les âmes et qu'un vide immense existe dans les coeurs.
" L'homme a bien pu assujétir la matière, mais la matière n'a pu lui donner
" ce qu'elle n'a pas, et, aux grandes questions qui ont trait à nos intérêts les
" plus élevés, la sience humaine n'a pas donné de réponse ; la soif de vérité,
" de bien, l'infini, qui nous dévore, n'a pas été étanchée, et ni les joies et les
" trésors de la terre, ni l'acroissement des aises de la vie n'ont pu endormir
" l'angoisse morale au fond des coeurs."

19 mars 1902.

La France, quoique déchue de ses prérogatives d'autrefois, n'a pas abandonné la foi de ses pères. A côté de la France infidèle et sectaire, des radicaux-socialistes, des cosmopolites et des francs-maçons, il y a la France de Charlemagne et de St-Louis, celle qui est restée fidèle à la foi de ses ancêtres, celle qui inspire à ses douze mille missionnaires, l'esprit de dévouement et de sacrifice.

Nous ne pouvons passer sous silence, les conversions qui se font en Angleterre, surtout depuis quelques années.

Nous nous empressons de payer un juste tribut d'éloges au mouvement catholique qui s'est opéré en ce pays, et, qui seul, pourra rendre le peuple anglais ce qu'il est apte à devenir, un des plus grands peuples de l'ère moderne.

Si la société européenne est malade, la société canadienne-française se porte à merveille.

Il n'y a rien d'anormal chez elle, et son organisation sociale est, sans conteste, la plus parfaite qui existe.

Nous n'avons pas, il est vrai, l'Unité sociale proprement dite, mais nous la possédons à un degré bien supérieur à celui des autres pays du nouveau et de l'ancien monde, et, vu la majorité catholique de la population de notre province, l'influence du protestantisme chez nous est relativement faible.

Quand à l'Efficacité Sociale, nous l'avons d'une manière aussi parfaite que nous pouvons la désirer. Nos droits sont efficacement protégés ; et pour ce qui a rapport au perfectionnement intellectuel et moral, nous ne pouvons l'obtenir plus complète et plus satisfaisante. Notre système d'éducation nous l'a pleinement garantie.

L'action bienfaisante du clergé canadien préside à nos institutions industrielles et agricoles, à la colonisation, à la mutualité, à l'éducation, comme à nos institutions religieuses. C'est que, au Canada, l'Eglise et l'Etat s'entendent autant que les circonstances le permettent en restant libres

chacun dans leur sphère. Ce n'est pas l'idéal et le mieux, c'est au moins l'essentiel.

Notre constitution parlementaire a provoqué, à bon droit, l'admiration de nos visiteurs étrangers.

Grâce à l'initiative de personne dévouées aux intérêts de la jeunesse étudiante, grâce à votre générosité, Mesdames et Messieurs, notre ville compte le splendide édifice que nous aimons à admirer, notre Université Laval.

L'enseignement supérieur, dans nos collèges classiques est solide et amplement suffisant.

Ces institutions se développent rapidement et voient chaque année s'augmenter le nombre de leurs élèves.

Nous pourrions en dire autant de ces couvents, où nos jeunes filles reçoivent une brillante éducation et une instruction complète et appropriée.

On a compris que la femme doit exercer une influence bienfaisante dans le milieu social qu'elle occupe. On sait qu'elle est la gardienne de la pureté de nos mœurs.

Aussi n'a-t-on rien négligé pour favoriser le développement de ces institutions et les améliorer.

Quant à l'enseignement primaire et académique, nos professeurs laïques rivalisent de dévouement avec nos communautés enseignantes et s'acquittent de leur charge avec autant de zèle que de désintéressement.

Il est donc incontestable que notre pays a progressé, socialement parlant, durant le dernier siècle. Mais à qui devons-nous attribuer le développement de nos institutions religieuses et nationales ? L'histoire nous répond que c'est aux dignes descendants de ceux qui ont entouré de leur sollicitude et de leurs soins, la colonie naissante. Ici, s'accomplirent des actes du plus sublime dévouement, et mentionner le nom de Saint-Sulpice, c'est réveiller tout un monde de souvenirs, chers aux coeurs canadiens-français.

Rappeler l'action de ces pionniers intrépides, qui sont venus porter les lumières de la foi sur les plages inhospi-

talières de l'Amérique, c'est provoquer l'admiration de tout un peuple.

Le sang versé sur notre sol canadien par nos apôtres-martyrs devait être une semence féconde et immortelle.

Qu'on ne dise pas que notre pays est arriéré et qu'il n'y a pas de progrès chez nous.

Un peuple qui voit se développer ses institutions nationales à l'ombre de la Croix du Divin conquérant, est un peuple vivant et déjà fort.

Par contre, le peuple constitué en dehors du catholicisme, peut bien matériellement progresser, mais il n'est qu'un peuple mort, qui s'annihile au fond du tombeau social où il gît.

